



PROGRAMME PANAFRICAIN DANS LE DOMMAINE COOPERATIF (PANACOOOP)

Le projet d'Intervention Panafricaine dans le domaine Coopératif (INPACOOOP) est un projet qui émanait de la volonté du gouvernement du Canada à travers l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), de poursuivre son partenariat avec la CPC et son institut, l'ex-ISPEC.

Ce partenariat s'inscrivait dans une vision panafricaine plus large parce qu'elle portait à la fois sur un appui à la formation offerte par l'ex-ISPEC et sur un appui aux pays membres de la CPC dans la mise en œuvre du PAD.

Dans sa réalisation, le projet INPACOOOP avait connu deux phases :

- La première phase qui s'est déroulée du 1er avril 2003 au 31 octobre 2004 avait permis en ce qui concerne le volet PAD d'obtenir les engagements fermes des Etats en faveur de cette stratégie d'une part et d'impliquer les autres bailleurs dans le processus de mise en œuvre du PAD d'autre part.
- La deuxième phase qui s'était déroulée de novembre 2004 à Mars 2008 avait permis de fournir pendant 41 mois des appuis aux pays qualifiés dans l'élaboration des politiques de développement coopératif et dans leur mise en application d'une part, et à fournir l'appui à la CPC dans sa stratégie de positionnement auprès des pays membres, des partenaires au développement et dans la tenue de sa XVe session à Brazzaville au Congo pour ce qui est du volet PAD d'autre part.
- Il convient de signaler que le Projet INPACOOOP aura permis des avancées considérables pour permettre à la CPC d'appuyer le mouvement coopératif africain dans sa capacité à créer un cadre favorable pour son émergence.
-

SECRETARIAT EXECUTIF



- Malgré ces avancées, beaucoup de travail reste à faire pour consolider ces acquis.

Le projet INPACOOOP a été indéniablement une originalité tant du point de vue de sa conception que de celui des actions qu'il a permises à la CPC et à ses outils que sont l'UADC et la Structure de Coordination du PAD d'entreprendre. Mais à la fin de ce projet, la CPC se retrouve confronté à de nouveaux défis. Ce qui convient d'appeler les défis de l'après INPACOOOP d'ailleurs toujours d'actualité.

L'environnement des Etats africains, marqué par une recrudescence de la pauvreté, de la malnutrition, de l'accroissement du chômage et de l'analphabétisme interpelle les acteurs à différents niveaux du développement coopératif en vue d'une contribution plus importante de cette formule à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées notamment des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. La formule coopérative est prise en compte dans les DSCE/DSRP/CSLP/SDR* dans la majorité des pays africains.

De même, les stratégies de décentralisation des pouvoirs administratifs en cours dans plusieurs Pays d'Afrique offrent de réelles opportunités de l'enracinement de la démocratie à la base. Or, la formule coopérative reste encore une fois de plus une approche démocratique de renforcement des capacités à la base comme condition de développement durable.

Ce paysage socio-économique, culturel et politique présente pour la CPC et ses instruments, des défis dont les plus importants sont les sept (7) qui suivent :

* DSRP/CSLP/SDR : Document de stratégie de la croissance et de l'emploi/ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté/ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté/Stratégie de Développement Rural



1. L'existence physique et le fonctionnement effectif de la CPC

Pour accomplir à bien la mission attendue d'elle avec plus d'efficience, la CPC devait pouvoir se doter d'un siège fonctionnel distinct de son institut de formation de Cotonou et ce pour avoir plus de visibilité.

2. La poursuite de l'appui aux pays membres de la CPC dans l'élaboration ou l'actualisation de leur politique de développement coopératif et des programmes subséquents.

Compte tenu du niveau auquel se trouve chaque pays, il conviendra d'élaborer des stratégies appropriées pour leur assurer un accompagnement de proximité. Il convient de noter que, eu égard à l'élargissement décidé lors de la 15ème session, beaucoup de travail reste à faire.

3. La poursuite des activités des comités de mise en œuvre du PAD et de promotion des coopératives.

La nécessité d'un cadre permanent de concertation et d'action en faveur des coopératives à l'image des confédérations ou des conseils nationaux des coopératives, exige qu'en plus des structures administratives classiques et des cadres de concertation inter-réseaux des coopératives ou des projets à volet coopératif, qu'il y ait un cadre bipartite (privé et public) indépendant pour non seulement orienter et coordonner les actions mais également compiler et diffuser les données statistiques, et assurer le plaidoyer et le lobbying nécessaire en faveur des coopératives. Malgré l'existence de ce cadre dans de nombreux pays, il se devra d'être consolidé avec l'arrivée de nouveaux pays, suite au processus d'extension.

4. Le renforcement de la recherche –action en matière coopérative



Après plusieurs années de formation des cadres au service de la promotion coopérative, l'UADC devra orienter ses stratégies vers la recherche-action pour aider les pays membres de la CPC à élaborer des stratégies novatrices en matière de développement coopératif. Dans ce cadre, le partenariat pourrait être développé en direction des ministères chargés de la recherche ou des structures régionales ou internationales spécialisées dans la recherche. En vue de développer la capacité de résolution des problèmes concrets qui se posent sur le terrain, la recherche-action se doit d'être renforcée à tous les niveaux à l'UADC.

5. La poursuite de la consolidation de la formation continue notamment du PREDOCA à partir des matériaux qui ont été élaborés.

L'UADC devra assurer le suivi de la mise en œuvre de la formation continue notamment du **PREDOCA** à partir des produits qui ont été conçus dans le cadre de l'INPACOOOP pour identifier les problèmes récurrents et y apporter des solutions appropriées. Pour ce faire le PREDOCA doit non seulement pouvoir s'étendre à tous les pays membres de la CPC, INPACOOOP ayant servi de base pour lancer le programme pilote, mais il faudrait également faire une bonne promotion des nouveaux programmes notamment le **DELDEC** très sollicité à en croire aux multiples sollicitations.

6. L'appui à la formation sous forme de bourses.

Malgré la conception et la mise en place du projet INPACOOOP les besoins non satisfaits en cadres moyens et supérieurs pour aider au développement de l'entrepreneuriat coopératif restent encore énormes. En réalité pour pouvoir concevoir les politiques et programmes, un recours constant a été fait en



direction des anciens étudiants de l'ex-ISPEC et des autres spécialistes qui se faisaient rares dans certains pays. Compte tenu de cette insuffisance de cadres, l'effectif des spécialistes devant être en mesure de faire avancer le mouvement coopératif africain se doit d'être renforcé quantitativement et qualitativement par la formation de nouveaux cadres africains. Il convient de préciser que le travail de terrain fait par INPACOOOP et le plaidoyer de la CPC auprès des pays ont suscité un regain d'intérêt et des besoins de formation que l'on pourrait aider à combler.

7. Le soutien à la réforme des programmes de formation à l'UADC et la consolidation du service développement et marketing.

Après une période de vie relativement longue de certains programmes de formation qui existent depuis plus de 15 ans, la nécessité de les revisiter se fait ressentir ainsi que l'étude faite sur l'impact des formations à l'ex-ISPEC. Pour répondre à cette interpellation du terrain, le dernier Conseil Scientifique International de l'ex-ISPEC d'octobre 2006 a jugé nécessaire d'initier une étude sur les réformes à effectuer au sein de cette institution.

Il est notamment question d'adapter les programmes de formation aux nouvelles exigences, à l'évolution socio économique actuelle et au besoin du marché du travail dans les pays de la CPC.

De même pour consolider l'image de marque de la CPC et de l'UADC, des efforts de marketing doivent se poursuivre pour faire connaître davantage la réforme et les produits qui en sont issus.



C'est donc pour cette raison que la CPC, afin de relever les défis de l'après INPACOO, a élaboré en juillet 2011 le PROGRAMME PANAFRICAIN DANS LE DOMAINE COOPERATIF (PANACOO).

Le PANACOO présente trois volets :

Le volet **appui institutionnel à la CPC** dont les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Diffusion des textes de base et positionnement des programmes de la CPC ;
2. Mise à disposition d'un cadre physique adéquat pour la CPC c'est à dire un siège équipé et fonctionnel ;
3. Elargissement de la base de la CPC à tous les pays membres de l'UA, suite à la décision de la 15^{ème} session et l'ouverture de bureau sous-régionaux ;
4. Actions spécifiques de la CPC à mettre en œuvre.

La mise en place des bases institutionnelles de la CPC donnera à cette organisation les capacités de réaliser les activités nécessaires au développement coopératif de l'Afrique. Les activités à mettre en œuvre sont entre autres:

- l'évaluation du PAD et son actualisation ;
- la compilation et la diffusion des informations sur le mouvement coopératif ;
- l'appui au positionnement du PANACOO et des programmes de développement coopératif des pays membres auprès des partenaires techniques et financiers ;



- le soutien aux comités nationaux de mise en œuvre du PAD et de promotion des coopératives ;
- La consolidation du partenariat avec les structures spécialisées (BIT, OIF, COMMON WEALTH, LIGUE ARABE, ACI, ACDI, AFD, USAID, GIZ, DANIDA...) en vue de la promotion des coopératives ;
- L'organisation tous les deux ans des rencontres avec les acteurs nationaux de développement coopératif pour des échanges, analyses de l'environnement et des projets réalisés ;
- Le plaidoyer constant en faveur du mouvement coopératif auprès des Etats et dans les rencontres africaines et internationales.

Le Volet **appui aux Pays membres de la CPC** qui concerne la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement coopératif comporte trois étapes à savoir.

1. Définition des stratégies d'appui ;
2. Mise en œuvre des stratégies d'appui ;
3. Evaluation des stratégies d'appui ;

Le Volet **appui à l'UADC** dont les Cinq (5) étapes à prendre en compte sont :

- appui à la recherche-action ;
- consolidation du PREDOCA ;
- implantation du programme DELDEC ;
- appui à la formation par l'octroi des bourses d'études ;
- consolidation du service "développement et marketing" de l'UADC.



☞ L'**objectif** du PANACOOOP est de contribuer grandement à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays membres de la CPC par le biais d'entreprises coopératives rentables et offrant des chances égales d'emplois durables et de revenus stables aux femmes, aux jeunes et aux hommes dans la perspective de la réduction de la pauvreté.

☞ L'**impact** recherché est que les populations des pays membres de la CPC améliorent davantage leurs conditions de vie par le biais d'entreprises coopératives rentables et offrant des chances égales d'emplois durables et de revenus stables aux femmes, aux jeunes et aux hommes.

☞ Le **but** est d'appuyer la CPC dans la mise en œuvre de son PAD actualisé avec un accent particulier sur son existence physique et institutionnel, sur l'appui aux pays membres dans la mise en œuvre de leurs politiques et programmes spécifiques, sur le développement de la recherche-action et la formation des intervenants.

☞ Les principaux **résultats** à obtenir sont entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre du programme :

1. Le Cadre juridique de la CPC révisé et traduit est largement diffusé et connu des pays de l'UA ;
2. Un plan de développement stratégique de la CPC est élaboré et adopté ;
3. L'appui institutionnel et logistique nécessaire est apporté à la CPC ;
4. Le PAD est actualisé, vulgarisé et mis en œuvre ;
5. Les partenaires techniques et financiers sont mobilisés en faveur des programmes coopératifs déjà adoptés ;



6. Les comités nationaux de vingt cinq pays ne disposant pas de politique et de programme sont appuyés aux processus d'élaboration de leur politique et de leurs programmes ;
7. Deux travaux de recherche-action sur les thématiques pertinentes et actualisées sont menés chaque année dans les pays membres impliqués ;
8. La diffusion du PREDOCA est étendue à d'autres pays demandeurs de l'UA ;
9. Le processus du e.learning est Introduit dans la formation continue ;
10. L'implantation du DELDEC comme formation continue est étendue ;
11. Le développement et le marketing des nouveaux produits de l'UADC sont effectués dans les pays membres de l'UA ;
12. La gestion efficace des ressources financières, humaines et matérielles permet l'atteinte des résultats escomptés ;
13. La banque coopérative et les Fonds de développement,d'investissement et de garantie sont créés et fonctionnent efficacement.